

# Appel à projets « Investissements en faveur de la Trame verte et bleue »

L'appel à projets 2020-2021 « Investissements en faveur de la restauration de la Trame verte et bleue » est ouvert du 15 mai 2020 au 31 juillet 2020.

Les dépenses des projets seront à réaliser entre le 1er août 2020 et le 31 décembre 2021.

## **Quel est l'objectif :**

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les travaux et investissements permettant d'accélérer et de renforcer la restauration des corridors écologiques de la trame verte et bleue régionale

Deux grands types de projets peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets:

- Projets d'investissement liés à la restauration de milieux naturels constituant la trame verte et bleue régionale et/ou des habitats d'espèces menacées
  - Plantation de haies et restauration du maillage bocager
  - Travaux de restauration de milieux secs, humides, aquatiques ...
  - Création et restauration de mares
- Projets d'investissement liés au rétablissement de la continuité écologique au niveau d'infrastructures terrestres ou d'ouvrages sur cours d'eau

## **Qui sont les bénéficiaires :**

L'appel à projets est ouvert aux structures suivantes :

- les collectivités territoriales et leurs groupements (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Parcs Naturels Régionaux, syndicats mixtes, syndicats intercommunaux...),
- les associations,
- les établissements publics,
- les groupements d'intérêt public (GIP).